

AVIS PUBLIC - DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2022

Avis est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine que :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2022 a été déposé sur mon bureau le 23 février 2022.

L'envoi des comptes de taxes se fera donc dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception dès le 23 février 2022, au bureau municipal, sis au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, aux heures normales de bureau soit : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Prendre note que le personnel sera entièrement de retour en présentiel le 7 mars 2022 et qu'il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 23 février 2022.

Me Josée Vendette Directrice générale et secrétaire-trésorière M.A.P. Gestion municipale



Certificat de publication

Je soussignée Josée Vendette, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant le dépôt du rôle de perception pour l'année 2022 en affichant une copie du présent avis à au moins chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil et en le publiant sur le site de la municipalité, le 23 février 2022, entre 11 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne certificat ce 23 février 2022.

Me Josée Vendette Directrice générale, greffière-trésorière M.A.P. Gestion municipale